

# **Eléments statistiques sur la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2005**

Présentation des statistiques et commentaires nationaux

Septembre 2006



## Sommaire

Edito.....	5
Précisions méthodologiques et précautions de lecture.....	6
Vision globale – Chiffres clés .....	10
Représentations et fréquentation déclarées par genre.....	12
Représentations et fréquentation déclarées par région administrative du lieu de représentation.....	15
Représentations et fréquentation par type de structure du déclarant .....	18
Représentations et fréquentation déclarées par statut du déclarant .....	20

## Préambule

Ce document est une **mise à jour du document du même nom publié en juin 2006**. Il reprend l'ensemble des informations publiées alors et propose quelques éléments complémentaires concernant notamment le nombre de déclarants. Les statistiques détaillées présentées par région du lieu de représentation sont proposées en complément sur le site du CNV : [www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

La production de ces premiers éléments statistiques sur la diffusion des spectacles en 2005 résulte d'un travail collectif des services du CNV.

Remerciements en particulier à Christiane Quintanet et Jean-Marc Pénélope (Service Taxe), Cédric Gross (Responsable réseaux et systèmes d'information), Bruno Le Minier (Secrétaire général). Le traitement et la mise en forme des données ont été assurés par Séverine Morin, Responsable de l'activité Ressources.

Directeur de la publication : Antoine Masure.

**L'utilisation et la reproduction totale ou partielle des éléments statistiques présentés dans ce document sont soumises à l'utilisation du crédit « Source CNV ».**

**Eléments statistiques sur la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2005** > Présentation des statistiques et commentaires nationaux (Septembre 2006)

## Edito

« C'est peut-être un paradoxe, mais le secteur de la chanson, des variétés et de ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler les « musiques actuelles » n'a pas conscience de sa propre jeunesse.

Cela est particulièrement vrai dans le domaine de compétence du CNV, le spectacle vivant, dans la mesure où l'organisation professionnelle du secteur, telle que nous la connaissons aujourd'hui, n'a guère plus de 30 ans, alors même que nos filiations artistiques et leur traduction sur scène sont parfois beaucoup plus anciennes...

Cette jeunesse (qui est certainement un atout !) explique bien des choses et notamment le fait que ce secteur ne sait pas encore très bien se décrire et se compter, à la différence notable du secteur cinématographique, dont l'organisation professionnelle, dans ses grandes lignes, a plusieurs décennies d'avance sur le nôtre.

C'est ce constat qui a incité le ministère de la Culture et les professionnels du secteur à confier au CNV une mission de Centre de ressources, avec comme priorité la nécessité de mieux appréhender ce que l'on peut appeler les « fondamentaux » du secteur, sur le terrain économique et social.

Le document que nous publions aujourd'hui s'inscrit dans le droit fil de cette mission et de ces priorités. Les données recueillies à l'occasion de la perception de la taxe que le CNV collecte sur la billetterie des spectacles permettent, pour la première fois, de dresser une photographie de la diffusion des spectacles entrant dans le champ de la taxe.

Je crois important d'insister sur l'aspect totalement inédit de ces chiffres, avec toutes les précautions de lecture qui s'attachent à cette « première », dont nous faisons état ci-dessous. Bien évidemment, cette livraison sera désormais annuelle, permettant ainsi de suivre utilement des évolutions fort instructives.

Dans l'immédiat, je souhaite également adresser nos remerciements à tous les organisateurs de spectacles qui ont su, par la communication de leurs données, permettre la réalisation de cette première photographie de la diffusion.

Les bons retours que nous avons enregistrés pour cette première année confirment, s'il était besoin, les attentes très fortes que suscite le développement de l'activité Ressources du CNV. »

Daniel COLLING  
Président du CNV  
(Préface de l'édition de juin 2006)

## Précisions méthodologiques et précautions de lecture

### Une première exploitation de la base d'information du CNV

Depuis le 1er janvier 2005, le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) est seul chargé de toutes les opérations nécessaires à la perception de la taxe sur les spectacles de variétés (opérations d'assiette, de liquidation et de recouvrement), sans recourir aux prestations des sociétés d'auteurs (SACEM et SACD). Le CNV collecte depuis cette date l'ensemble des informations nécessaires à la perception de la taxe auprès des déclarants ainsi que quelques informations complémentaires. Le formulaire de déclaration de la taxe, support de collecte de ces informations, est présenté à la fin de ce document.

Le traitement de l'ensemble de l'information collectée a permis de présenter, pour la première fois en juin 2006, une photographie de la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en France pour l'année 2005 au travers de la publication : « Eléments statistiques sur la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2005 ».

Les statistiques issues de la base des déclarations individuelles ont été depuis lors regroupées et présentées dans un classeur Excel qui permet aux utilisateurs de disposer à la fois de l'information nationale et régionale, telle qu'elle est présentée dans le présent document (mise à jour du document de juin 2006), et du même type de présentation par région administrative du lieu de représentation déclaré.

Ces statistiques ne présentent qu'une partie de l'exploitation qu'il sera possible de réaliser à l'avenir sur l'ensemble de la base d'information collectée. Il a été choisi à ce stade de concentrer la présentation sur les chiffres clés et le traitement de l'information pour lesquels les réponses des déclarants ne posent pas de problème majeur d'interprétation.

Les spectacles assujettis, considérés comme spectacles de variétés au sens de la réglementation (décret n°2004-117 du 4 février 2004) sont :

- « les tours de chant, concerts et spectacles de jazz, de rock, de musique traditionnelle<sup>1</sup> ou de musique électronique, les spectacles ne comportant pas de continuité de composition dramatique autour d'un thème central et s'analysant comme une suite de tableaux de genres variés tels que sketches, chansons, danses, attractions visuelles, les spectacles d'illusionnistes, les spectacles aquatiques ou sur glace » ;
- les spectacles musicaux ou comédies musicales, ne bénéficiant d'aucune aide de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP).

Les principaux éléments déclarés sont les suivants :

- Raison sociale et coordonnées du déclarant ;
- Statut du déclarant ;
- Numéro Siret et code APE du déclarant ;
- Type de structure du déclarant ;
- Licence de spectacle du déclarant ;
- Date du spectacle déclaré ;
- Nombre de représentations du spectacle déclaré ;
- Artiste ou groupe du spectacle déclaré ;
- Nom du spectacle déclaré ;
- Manifestation dans le cadre de laquelle s'inscrit le spectacle déclaré ;

---

<sup>1</sup> Un amendement parlementaire voté fin 2004 a extrait la « musique traditionnelle » du champ de la perception.

- Type de spectacle déclaré (genre) ;
- Répertoire du spectacle déclaré (francophone, non francophone, instrumental seul) ;
- Nom, code postal et ville du lieu de représentation ;
- Nombre d'entrées payantes et nombre d'entrées gratuites pour les représentations à entrée payante, total de la billetterie hors taxe (taxe due par le responsable de la billetterie) ;
- Organisateur, prix de vente hors taxe pour les représentations à entrée gratuite (taxe à déclarer et due par le vendeur du spectacle).

### Méthode et précautions de lecture

#### **Déclarations reçues au titre des représentations ayant eu lieu en 2005**

Les données présentées ci-après concernent uniquement les chiffres communiqués par les déclarants de la taxe au titre des représentations ayant eu lieu au cours de l'année 2005 et reçus par le CNV au plus tard le 30 avril 2006.

Rappelons que la déclaration des recettes doit être faite au plus tard le dernier jour du troisième mois qui suit la représentation. La date du 30 avril 2006 correspond donc, en principe, à la date butoir à laquelle l'ensemble des déclarations 2005 doivent être parvenues au CNV.

Deux limites majeures doivent être soulignées à ce stade :

- les déclarations au titre de représentations ayant eu lieu en 2005 continuent à parvenir au CNV dans les mois qui suivent cette date butoir ;
- les représentations ayant effectivement eu lieu en 2005 n'ont pas toutes fait et ne feront certainement pas toutes l'objet de déclarations, la marge de progression de couverture des représentations à entrée gratuite étant bien supérieure à celle des représentations à entrée payante ;
- avec 31 825 représentations déclarées (soit en moyenne moins d'une représentation par jour et par département), le taux de couverture de l'ensemble des représentations ayant eu lieu en France en 2005 et relevant du champ d'application de la taxe est estimé à environ 50%. Bien évidemment, cette proportion ne s'applique pas au volume de taxe collectée sur les recettes de billetterie et les contrats de cession déclarés : le taux de couverture est dans ce cas nettement supérieur.

#### **Distinction des représentations à entrée payante des représentations à entrée gratuite**

Les chiffres de la taxe couvrent à la fois :

- les représentations à entrée payante pour lesquelles la taxe est collectée sur la base des recettes de billetterie hors taxe ;
- les représentations à entrée gratuite pour lesquelles la taxe est collectée sur la base du montant de cession hors taxe du spectacle auprès du vendeur du spectacle.

Afin de tenir compte des spécificités de chacune de ces deux assiettes, et notamment du fait que dans le premier cas les informations collectées incluent les déclarations de fréquentation payante et gratuite tandis que dans le second aucune information n'est disponible concernant la fréquentation, l'ensemble de la base d'informations a été scindée en deux parties :

- la base d'information concernant les représentations à entrée payante ;
- la base d'information concernant les représentations à entrée gratuite.

En outre, afin de présenter quelques ratios clés tels que :

- le nombre moyen d'entrées (payantes et gratuites) par représentation payante ;
- le montant moyen de taxe collectée par entrée payante (et le prix moyen du billet payé par spectateur payant) ;

la base d'information des représentations à entrée payante a été ajustée aux seules déclarations incluant des informations sur la fréquentation des représentations (c'est-à-dire à l'exclusion des déclarations pour lesquelles aucune entrée, ni gratuite ni payante, n'a été déclarée pour un montant hors taxe de billetterie supérieur à 0).

Quelques tableaux synthétiques présentent une vision globale du regroupement de ces deux bases pour les variables pertinentes (par exemple pour le nombre de représentation mais pas pour le nombre d'entrées). D'autres tableaux ne concernent que les représentations payantes ou les représentations gratuites. Le lecteur prendra garde aux intitulés des tableaux et graphiques qui précisent le champ couvert et aux intitulés des variables et précisions des champs couverts dans ce document et la base de données proposée.

### **Précision concernant les festivals**

La base des déclarations de taxe sur les spectacles de variétés ne permet pas à ce jour d'identifier l'ensemble des représentations déclarées ayant eu lieu dans le cadre de festivals. En effet, même si l'une des catégories de structures déclarantes concerne les festivals et permet de présenter les principales variables pour cette catégorie de déclarants, ces dernières ne couvrent pas les représentations gratuites (déclarées par les cédants) ni les représentations intervenant dans le cadre de festivals organisés par des structures dont l'activité principale n'est pas l'organisation de festivals.

### Glossaire des données présentées

#### **Nombre de déclarants**

Il s'agit du nombre de déclarants différents ayant déclaré au CNV, jusqu'au 30 avril 2006, une ou plusieurs représentations ayant eu lieu entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2006.

#### **Représentations**

Il s'agit du nombre de représentations déclarées. Pour une même déclaration, cela peut couvrir des réalités différentes en fonction du type de manifestation et du type de déclarant : nombre de dates d'une tournée pour un même spectacle, nombre de sessions de spectacle pour une même manifestation (par exemple, nombre de journée d'un festival... avec ou sans distinction des différents plateaux...) ; nombre de spectacles couverts par une même billetterie (sans distinction de plateaux)...

#### **Nombre d'entrées payantes**

Les entrées payantes telles qu'elles apparaissent dans les statistiques présentées ne couvrent que les entrées payantes déclarées des représentations à entrée payante ; toutes les représentations à entrées payantes ne font pas l'objet d'une déclaration du nombre d'entrées payantes (c'est le cas pour 14% des représentations payantes soit 10% de la taxe collectée sur la billetterie H.T. déclarée). Pour une vision globale des chiffres de fréquentation, les entrées totales (payantes et gratuites) ont été estimées sur la base des 86% de déclarations de représentations à entrée payante intégralement renseignées en fonction du montant de taxe collectée.



### Nombre d'entrées gratuites

Les entrées gratuites telles qu'elles apparaissent dans les statistiques présentées ne couvrent que les entrées gratuites déclarées des représentations à entrée payante ; elles ne couvrent pas les entrées gratuites des représentations à entrée gratuite qui ne sont pas comptabilisées par les déclarants (assiette de la taxe sur les contrats de cession et non sur la billetterie).


### Nombre moyen d'entrées par représentation (entrées payantes et gratuites)

Le ratio a été calculé sur la base des déclarations de représentations à entrée payante pour lesquelles le nombre d'entrées payantes et le nombre d'entrées gratuites sont renseignés. Un ratio global portant sur l'ensemble des représentations à entrée payante déclarées a été calculé sur la base d'une estimation de fréquentation réalisée pour les représentations à entrée payante pour lesquelles ces informations sont manquantes dans les déclarations.

### Montants moyens de la taxe et de la base déclarée par entrée payante (en euros)

Ces montants moyens exprimés en euros par entrée payante ont, de la même façon, été calculés sur la base des déclarations de représentations à entrée payante pour lesquelles le nombre d'entrées payantes et le nombre d'entrées gratuites sont renseignés. Des montants moyens portant sur l'ensemble des représentations à entrée payante déclarées ont été calculés selon les mêmes principes que ceux exposés précédemment.

## Formulaire de déclaration 2005



**DECLARATION - TAXE SUR LES SPECTACLES DE VARIETES**  
Article 76 de la loi de finances rectificative pour 2005 (2005-1217), modifiée par l'article 60 de la loi de finances rectificative pour 2004 (2004-1485)

**I. Déclarant** Numéro de redevable CNV :

RAISON SOCIALE : .....  
 Nom du déclarant : ..... Qualité : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... Tél. : .....

**Statut** (cocher la case correspondante)  
 1 - SA-SAS  2 - SARL-EURL  3 - Société en nom collectif  4 - Entreprise individuelle en nom propre  
 5 - Association 1901  6 - Collectivité territoriale ou groupement de C.T.  7 - SEM  
 8 - Toutes catégories de régies  9 - Toutes catégories d'établissements publics (dont EPCC)  10 - Autres

Numéro de SIRET : ..... Code APE : .....

**Type de structure** (cocher la case correspondante)\*  
 1 - Entreprise privée sans lieu fixe (producteur, tourneur, diffuseur)  2 - Festival  
 3 - Entreprise privée en lieu fixe (Salle de concert, Théâtre, Music Hall)  
 4 - Théâtre de ville  5 - S-mac  6 - Autre salle ou lieu conventionné ou labellisé  
 7 - Structure socioculturelle  8 - Comité des fêtes  9 - Casino, discothèque  10 - Autres

**Titulaire d'une licence de spectacle** :  1 - Oui  2 - Non **Type de licence** :  1  2  3  4 dérivée

**II. Spectacle déclaré**

Date : ..... ou Période représentations (du/au) : .....  
 Nombre de représentation(s) : .....  
 Artiste ou groupe : .....  
 Nom du spectacle : .....  
 Manifestation : .....

**Type de spectacle déclaré** (cocher la case correspondante)\*  
 1 - Chanson  2 - Comédie musicale  3 - Jazz et musiques improvisées  
 4 - Pop-Rock et genres assimilés  5 - Rap-Hip hop-Reggae et genres assimilés  
 6 - Musique électronique  7 - Musiques traditionnelles  
 8 - Humour (musical et non musical-kétoches, one man show)  
 9 - Autres (spectacles sur glace, spectacles aquatiques, illusionnistes, attractions visuelles, etc.)  
 10 - Musique du monde

Suite déclaration au verso

**Répertoire** (cocher la case correspondante)\*  
 1 - Francophone (répertoire interprété en Français)  2 - Non Francophone  3 - Instrumental seul

**III. Lieu de représentation**  
 Nom de la salle ou du lieu de représentation : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....

**IV. Déclaration**

**A. Représentation payante** Taxe due par le responsable de la billetterie

Nombre d'entrées payantes : ..... Nombre d'entrées gratuites : .....

Total de la billetterie Hors Taxes (arrondi à l'euro)	Taux	Montant de la taxe (arrondi inclus)
3,50 %		

**B. Représentation gratuite** Taxe à déclarer et due par le vendeur du spectacle

Organisateur	Prix de vente Hors Taxes (arrondi à l'euro)	Taux	Montant de la taxe
		3,50 %	

\* Lorsque le spectacle ne donne pas lieu à la perception d'un droit d'entrée, la taxe est due sur le montant hors taxe des sommes perçues au compte de la cession ou de la concession du droit d'exploitation du spectacle, elle est due par le vendeur du spectacle.

Fait à ..... le ..... Cachet et signature

Vous pouvez joindre à cette déclaration votre règlement par chèque à l'ordre de « Monsieur l'agent comptable du CNV » : Banque et numéro de chèque .....

**À retourner à : CNV, service taxe, 9 Boulevard des Batignolles 75008 Paris**

Etablissement Public Industriel et Commercial - RCS Paris B 445 401 012 - Ape 933 B  
Téléphone : 01 56 69 11 34 - Télécopie : 01 53 75 42 61 - site www.cnv.fr

Les chiffres de la taxe

## Vision globale – Chiffres clés

Au 30 avril 2006, les déclarations reçues au titre des représentations s'étant déroulées au cours de l'année 2005 couvrent **31 825 représentations** dont **29 689 représentations à entrée payante** et **2 136 représentations à entrée gratuite**. L'ensemble de la taxe collectée correspondante représente environ 13,1 millions d'euros sur une assiette d'un peu plus de 372 millions d'euros de billetterie hors taxe et de près de 3 millions d'euros de contrats de cession déclarés. Les **spectacles à entrée payante** représentent environ **15,6 millions d'entrées** se répartissant globalement en 14,2 millions d'entrées payantes (91%) et 1,4 million d'entrées gratuites (9% - invitations, servitudes...). Sur la base des entrées payantes, **une représentation moyenne compte 525 entrées pour un prix moyen hors taxe du billet de 26 euros** (soit un peu moins d'1 euro de taxe collectée par entrée payante).

Les principaux chiffres de la taxe 2005 - Ensemble des représentations déclarées - Vision globale

Période du 1 janvier au 31 décembre 2005 (déclarations au 30 avril 2006)

Champ géographique (lieu de représentation) : FRANCE ENTIERE

Ensemble des représentations - Ensemble des déclarants

Nombre de déclarants : 1 999

En nombre et en euros	Représentations					Ratios : représ. payantes	
	Total	payantes***	payantes R	payantes NR	gratuites	/ représ.	/ entrée pay.
Nombre de représentations	31 825	29 689	25 420	4 269	2 136	1	
Nombre total d'entrées		15 596 518	13 962 294	1 634 224		525	
Nombre d'entrées payantes		14 191 746	12 704 716	1 487 030		478	1
Nombre d'entrées gratuites*		1 404 772	1 257 578	147 194		47	
Montant de la taxe collectée**	13 134 039	13 030 724	11 665 347	1 365 377	103 315		0,9
Montant des recettes de billetterie et de contrats de cession taxés HT	375 258 251	372 306 405	333 295 639	39 010 766	2 951 845		26

\* Entrées gratuites des représentations à entrée payante (déclarées et estimations pour les déclarations non renseignées en termes d'entrées)

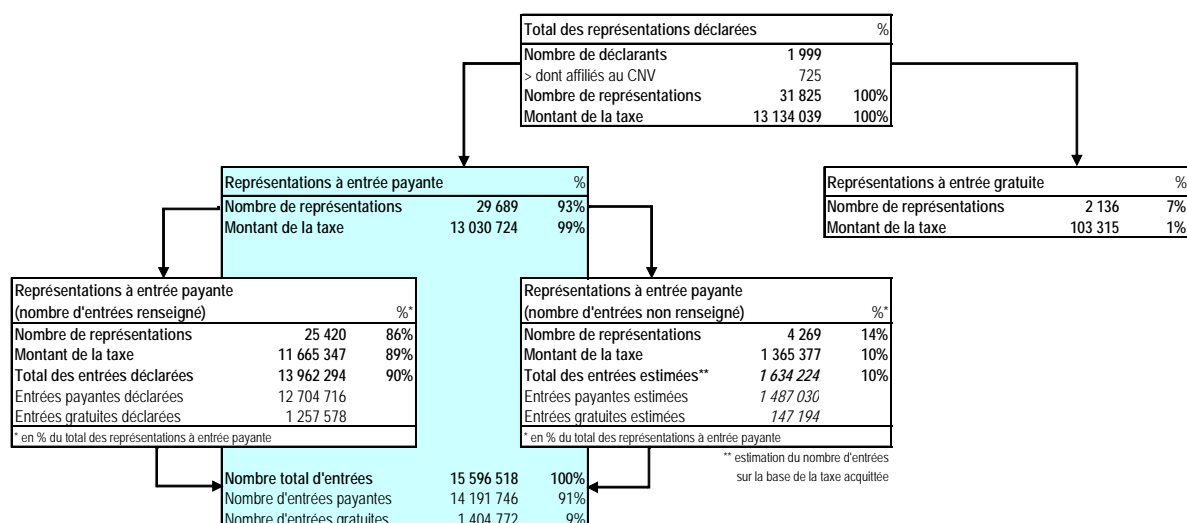
\*\* Montant correspondant à la billetterie (représentations à entrée payante) et aux contrats de cession taxés (représentations à entrée gratuite)

\*\*\* Somme des entrées effectivement déclarées (payantes R) et des entrées estimées sur la base de la taxe acquittée (payantes NR)

Les principaux chiffres de la taxe 2005 - Ensemble des représentations déclarées - Vision globale

Période du 1 janvier au 31 décembre 2005 (déclarations au 30 avril 2006)

Champ géographique (lieu de représentation) : FRANCE ENTIERE



Les chiffres de la taxe

Parmi les **1 999 déclarants différents** ayant déclaré au CNV, jusqu'au 30 avril 2006, une ou plusieurs représentations ayant eu lieu entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2006, 725 étaient affiliés au CNV pour 1 274 non affiliés. S'ils ne représentent que 36% du nombre total de déclarants, les déclarants affiliés au CNV pèsent pour 73% du nombre total de représentations déclarées et 90% du montant total de la taxe collectée.

#### Ensemble des représentations - Déclarants affiliés au CNV

En % du total des déclarants affiliés ou non

Nombre de déclarants : 36%

En % du total des déclarants ratios en % d'écart / total déclarants	Total	Représentations				Ratios : représ. payantes	
		payantes***	payantes R	payantes NR	gratuites	/ représ.	/ entrée pay.
Nombre de représentations	73%	71%	69%	84%	94%	0%	
Nombre total d'entrées		83%	83%	84%		17%	
Nombre d'entrées payantes		84%	84%	85%		18%	0%
Nombre d'entrées gratuites*		74%	74%	75%		4%	
Montant de la taxe collectée**	90%	90%	90%	91%	87%		7%
Montant des recettes de billetterie et de contrats de cession taxés HT	90%	90%	90%	91%	87%		7%

#### Ensemble des représentations - Déclarants non affiliés au CNV

En % du total des déclarants affiliés ou non

Nombre de déclarants : 64%

En % du total des déclarants ratios en % d'écart / total déclarants	Total	Représentations				Ratios : représ. payantes	
		payantes***	payantes R	payantes NR	gratuites	/ représ.	/ entrée pay.
Nombre de représentations	27%	29%	31%	16%	6%	0%	
Nombre total d'entrées		16%	17%	15%		-51%	
Nombre d'entrées payantes		16%	16%	14%		-54%	0%
Nombre d'entrées gratuites*		26%	26%	23%		-14%	
Montant de la taxe collectée**	10%	10%	10%	9%	13%		-39%
Montant des recettes de billetterie et de contrats de cession taxés HT	10%	10%	10%	9%	13%		-39%

\* Entrées gratuites des représentations à entrée payante (déclarées et estimations pour les déclarations non renseignées en termes d'entrées)

\*\* Montant correspondant à la billetterie (représentations à entrée payante) et aux contrats de cession taxés (représentations à entrée gratuite)

\*\*\* Somme des entrées effectivement déclarées (payantes R) et des entrées estimées sur la base de la taxe acquittée (payantes NR)

## Représentations et fréquentation déclarées par genre

### Les principales informations concernant les représentations à entrée payante

La répartition par genre des représentations à entrée payante<sup>2</sup> fait apparaître **une nette prédominance des spectacles de chanson** tant en termes de nombre de représentations, de nombre d'entrées totales qu'en termes de part de taxe générée et, partant, de billetterie déclarée. Les catégories **Pop-Rock et assimilés** et **Humour (musical et non musical)** se classent juste après avec, pour la première, une part dans les recettes de billetterie déclarées supérieure à celle de la fréquentation et des représentations, tandis que dans la seconde la part dans les représentations surpasse nettement la part dans la billetterie et la fréquentation déclarées.

### Les principaux chiffres de la taxe 2005 - Représentations déclarées par genre de spectacle

Période du 1 janvier au 31 décembre 2005 (déclarations au 30 avril 2006)

Champ géographique (lieu de représentation) : FRANCE ENTIERE

### Représentations payantes dont les entrées sont renseignées - Ensemble des déclarants

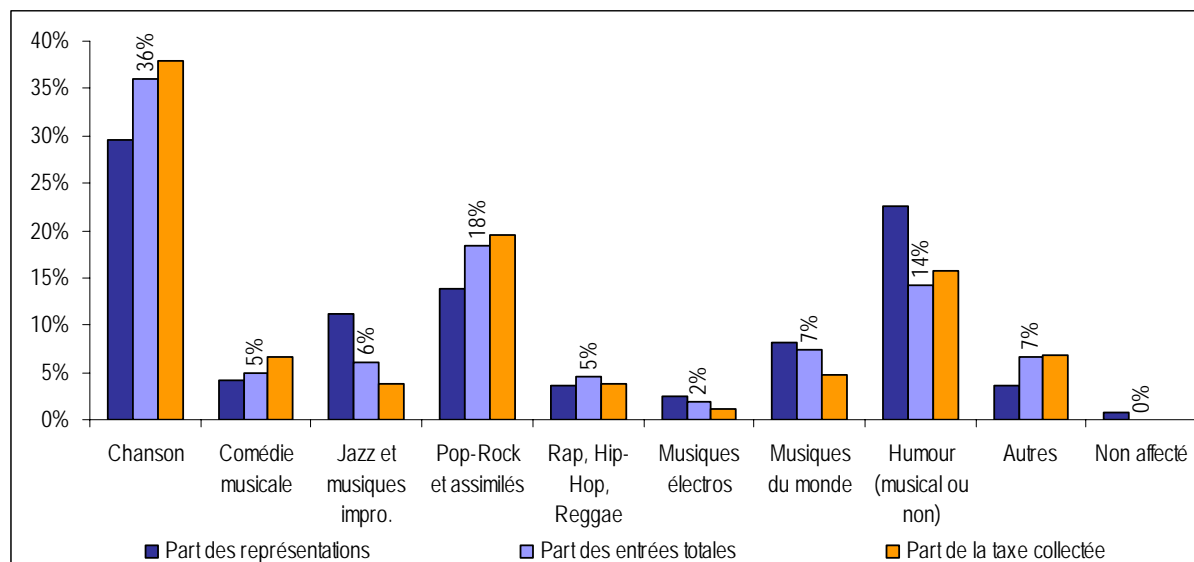
Rappel du nombre de déclarants

1 891

En nombre et en euros	Nombre de représentations	Nombre d'entrées déclarées			Montant de la	
		Total	payantes	gratuites	taxe collectée	base déclarée
<b>Total des déclarations</b>	<b>25 420</b>	<b>13 962 294</b>	<b>12 704 716</b>	<b>1 257 578</b>	<b>11 665 347</b>	<b>333 295 639</b>
Chanson	7 525	5 034 910	4 605 440	429 470	4 431 970	126 627 700
Comédie musicale	1 073	688 146	605 863	82 283	764 417	21 840 492
Jazz et musiques improvisées	2 860	835 068	724 072	110 996	452 479	12 927 961
Pop-Rock et genres assimilés	3 499	2 556 064	2 367 003	189 061	2 268 361	64 810 300
Rap - Hip-Hop - Reggae et assimilés	908	631 764	577 009	54 755	431 320	12 323 437
Musiques électroniques	616	264 400	239 929	24 471	131 128	3 746 523
Musiques du monde	2 095	1 027 899	872 501	155 398	544 703	15 562 957
Humour*	5 753	1 978 410	1 808 041	170 369	1 835 525	52 443 571
Autres**	916	932 587	893 262	39 325	800 963	22 884 660
Non affecté	175	13 046	11 596	1 450	4 481	128 039

\* Humour musical et non musical, sketches, one man show

\*\* Spectacles sur glace, spectacles aquatiques, illusionnistes, attractions visuelles, etc.



<sup>2</sup> Précisons que la classification par genre résulte des déclarations reçues : certains artistes ou spectacles peuvent être classés dans des genres différents selon les déclarants (cela peut être notamment le cas entre Chanson et Pop-Rock etc. ; entre musiques traditionnelles et musique du monde – ces deux catégories ont été regroupées en une seule catégorie dans les résultats présentés : « Musiques du monde » ; entre Rap, Hip-Hop, Reggae et Musiques électroniques...). Pour la présentation de ces chiffres, quelques harmonisations ont été opérées pour des couples artistes-spectacles identiques classés dans des genres différents.

Deux autres cas sont à souligner : la catégorie **Jazz et musiques improvisées** représente plus de 10% des représentations mais moins de 5% de la taxe collectée tandis que la catégorie **Autres (spectacles sur glace, aquatiques, visuels, d'illusionnistes...)** représente plus de 5% de la billetterie mais moins de 5% du total des représentations déclarées.

**Le nombre moyen d'entrées totales par représentation payante et par catégorie dépasse 600** (soit une moyenne supérieure à la moyenne générale de 549 pour cette partie de la base des déclarations) pour les catégories **Chanson, Comédie musicale, Pop-Rock et assimilés, Rap, Hip hop, Reggae et assimilés** et même **1 000 pour la catégorie Autres...** On indiquera à ce sujet que la moyenne est très nettement influencée par la présence dans cette catégorie des spectacles sur glace et des spectacles visuels et d'illusionnistes. Plus précisément, les principaux spectacles : *Holiday on Ice ; Peter Pan sur glace ; Le voyage magique de Mickey et Minnie ; Riverdance ; Voyage au centre de la Terre ; André Rieu ; Lord of the Dance ; David Copperfield* pèsent à eux huit pour 81% des entrées déclarées de la catégorie et pour 87% de la taxe générée avec une fréquentation moyenne par spectacle s'échelonnant de 2 000 à environ 10 000 entrées totales par représentation. **Les montants moyens hors taxe des billets s'échelonnent de 16-18 euros pour les musiques électroniques, le jazz et les musiques improvisées, les musiques du monde, à 29 euros pour les spectacles d'humour et 36 euros pour la comédie musicale.**

Les principaux chiffres de la taxe 2005 - Représentations déclarées par genre de spectacle  
Période du 1 janvier au 31 décembre 2005 (déclarations au 30 avril 2006)

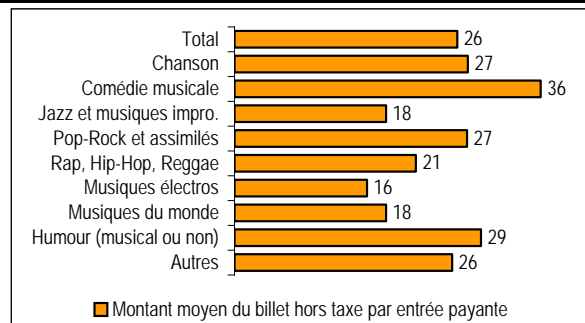
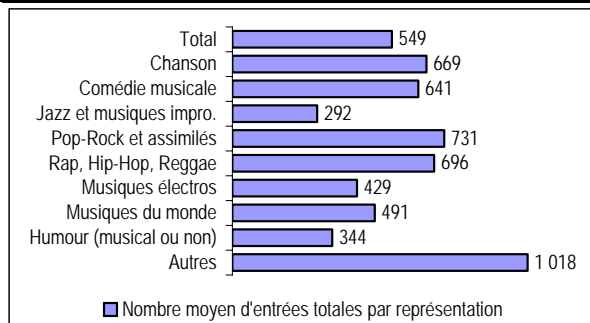
Champ géographique (lieu de représentation) : FRANCE ENTIERE

Représentations payantes dont les entrées sont renseignées - Ensemble des déclarants

Rappel du nombre de déclarants

1 891

En nombre et en euros	Nombre de représentations	Nb moyen d'entrée par représentation			Montant moy. / entrée pay.	
		Total	payantes	gratuites	taxe collectée	base déclarée
<b>Total des déclarations</b>	1	549	500	49	0,9	26
Chanson	1	669	612	57	1,0	27
Comédie musicale	1	641	565	77	1,3	36
Jazz et musiques improvisées	1	292	253	39	0,6	18
Pop-Rock et genres assimilés	1	731	676	54	1,0	27
Rap - Hip-Hop - Reggae et assimilés	1	696	635	60	0,7	21
Musiques électroniques	1	429	389	40	0,5	16
Musiques du monde	1	491	416	74	0,6	18
Humour*	1	344	314	30	1,0	29
Autres**	1	1 018	975	43	0,9	26
Non affecté	1	75	66	8	0,4	11



\* Humour musical et non musical, sketches, one man show

\*\* Spectacles sur glace, spectacles aquatiques, illusionnistes, attractions visuelles, etc.

### Complément d'information concernant les représentations à entrée gratuite

En complément, précisons que la **part des représentations gratuites dans le total de la taxe collectée**, qui représente en moyenne 1% pour l'ensemble des représentations déclarées et 7% du nombre de représentations, **est nettement supérieure pour les catégories Jazz et musiques improvisées**. Cela peut refléter à la fois la part supérieure des spectacles de ce genre à entrée gratuite et/ou le meilleur niveau de déclaration des spectacles gratuits dans ces catégories.

Les principaux chiffres de la taxe 2005 - Représentations déclarées par genre de spectacle

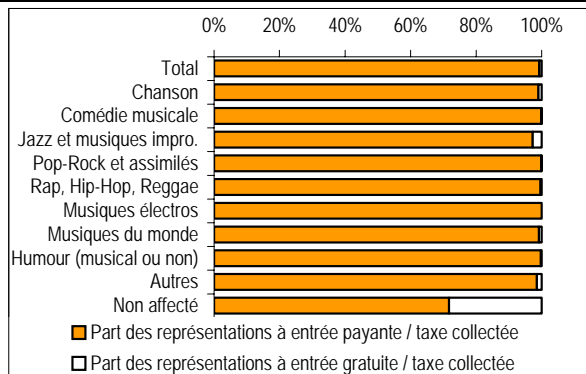
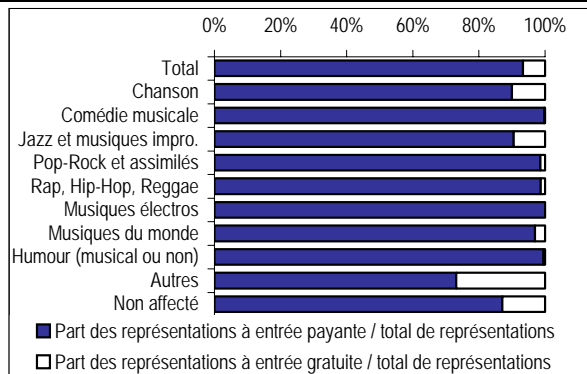
Période du 1 janvier au 31 décembre 2005 (déclarations au 30 avril 2006)

Champ géographique (lieu de représentation) : FRANCE ENTIERE

Ensemble des représentations - Ensemble des déclarants

Rappel du nombre de déclarants 1 999

En nombre et en euros	Nombre de représentations			Montant de la taxe collectée		
	Total	payantes	gratuites	Total	rep. payantes	rep. gratuites
<b>Total des déclarations</b>	<b>31 825</b>	<b>29 689</b>	<b>2 136</b>	<b>13 134 039</b>	<b>13 030 724</b>	<b>103 315</b>
Chanson	9 995	8 988	1 007	4 877 702	4 827 729	49 973
Comédie musicale	1 108	1 105	3	766 434	765 897	537
Jazz et musiques improvisées	3 759	3 403	356	567 953	552 452	15 501
Pop-Rock et genres assimilés	3 831	3 777	54	2 490 475	2 486 278	4 198
Rap - Hip-Hop - Reggae et assimilés	992	979	13	442 357	440 786	1 571
Musiques électroniques	652	652	0	142 425	142 425	0
Musiques du monde	2 561	2 483	78	635 092	629 818	5 274
Humour*	6 587	6 554	33	1 971 467	1 966 271	5 196
Autres**	2 077	1 519	558	1 232 005	1 213 241	18 764
Non affecté	263	229	34	8 129	5 826	2 302



\* Humour musical et non musical, sketches, one man show

\*\* Spectacles sur glace, spectacles aquatiques, illusionnistes, attractions visuelles, etc.

## Représentations et fréquentation déclarées par région administrative du lieu de représentation

### Les principales informations concernant les représentations à entrée payante

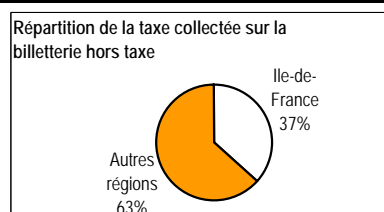
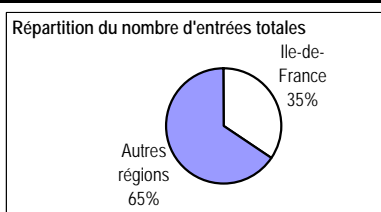
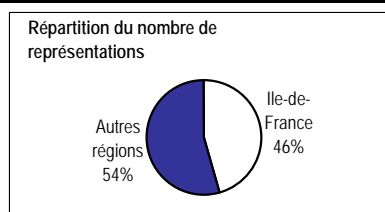
La répartition des représentations à entrée payante par région du lieu de représentation fait apparaître, en première lecture, la **forte concentration des représentations de spectacle en Ile-de-France. La prépondérance de l'Ile-de-France est plus marquée en termes de nombre de représentations (46% du total) qu'en termes de fréquentation (35% des entrées totales) et de billetterie totale hors taxe déclarée (35%)**. Paris pèse à lui seul pour 38% du nombre total de représentations, 29% des entrées totales déclarées et pour 31% de la taxe totale collectée.

Les principaux chiffres de la taxe 2005 - Ensemble des représentations déclarées - Répartition par région  
Période du 1 janvier au 31 décembre 2005 (déclarations au 30 avril 2006)

Champ géographique (lieu de représentation) : FRANCE ENTIERE

### Représentations payantes dont les entrées sont renseignées - Ensemble des déclarants

En nombre et en euros	Nombre de représentations	Nombre d'entrées			Montant de la	
		Total	payantes	gratuites	taxe collectée	base déclarée
<b>Total des déclarations</b>	<b>25 420</b>	<b>13 962 294</b>	<b>12 704 716</b>	<b>1 257 578</b>	<b>11 665 347</b>	<b>333 295 639</b>
ALSACE	635	319 518	286 858	32 660	221 867	6 339 064
AQUITAINE	812	566 034	521 557	44 477	491 158	14 033 095
AUVERGNE	356	369 539	344 231	25 308	397 585	11 359 570
BASSE-NORMANDIE	459	342 744	306 035	36 709	234 382	6 696 615
BOURGOGNE	529	237 177	219 326	17 851	182 874	5 224 982
BRETAGNE	977	656 831	593 700	63 131	420 801	12 022 872
CENTRE	573	374 725	335 450	39 275	303 567	8 673 341
CHAMPAGNE-ARDENNE	271	151 212	137 005	14 207	108 845	3 109 855
CORSE	23	6 052	4 996	1 056	3 980	113 709
FRANCHE-COMTE	211	178 097	169 080	9 017	154 933	4 426 658
HAUTE-NORMANDIE	448	299 308	268 524	30 784	243 364	6 953 258
ILE-DE-FRANCE	11 601	4 827 843	4 380 122	447 721	4 285 060	122 430 293
LANGUEDOC-ROUSSILLON	591	384 249	358 959	25 290	345 733	9 878 093
LIMOUSIN	218	64 514	60 382	4 132	41 044	1 172 674
LORRAINE	389	308 804	287 729	21 075	291 521	8 329 164
MIDI-PYRENEES	897	655 664	575 439	80 225	479 985	13 713 856
NORD-PAS-DE-CALAIS	1 036	640 905	593 951	46 954	526 158	15 033 076
PAYS DE LA LOIRE	1 073	805 833	750 008	55 825	650 191	18 576 873
PICARDIE	291	163 545	153 605	9 940	118 603	3 388 652
POITOU-CHARENTES	469	280 131	257 113	23 018	193 588	5 531 094
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1 650	1 006 259	878 626	127 633	878 422	25 097 779
RHONE-ALPES	1 847	1 299 510	1 201 679	97 831	1 078 987	30 828 213
DOM	64	23 800	20 341	3 459	12 700	362 854



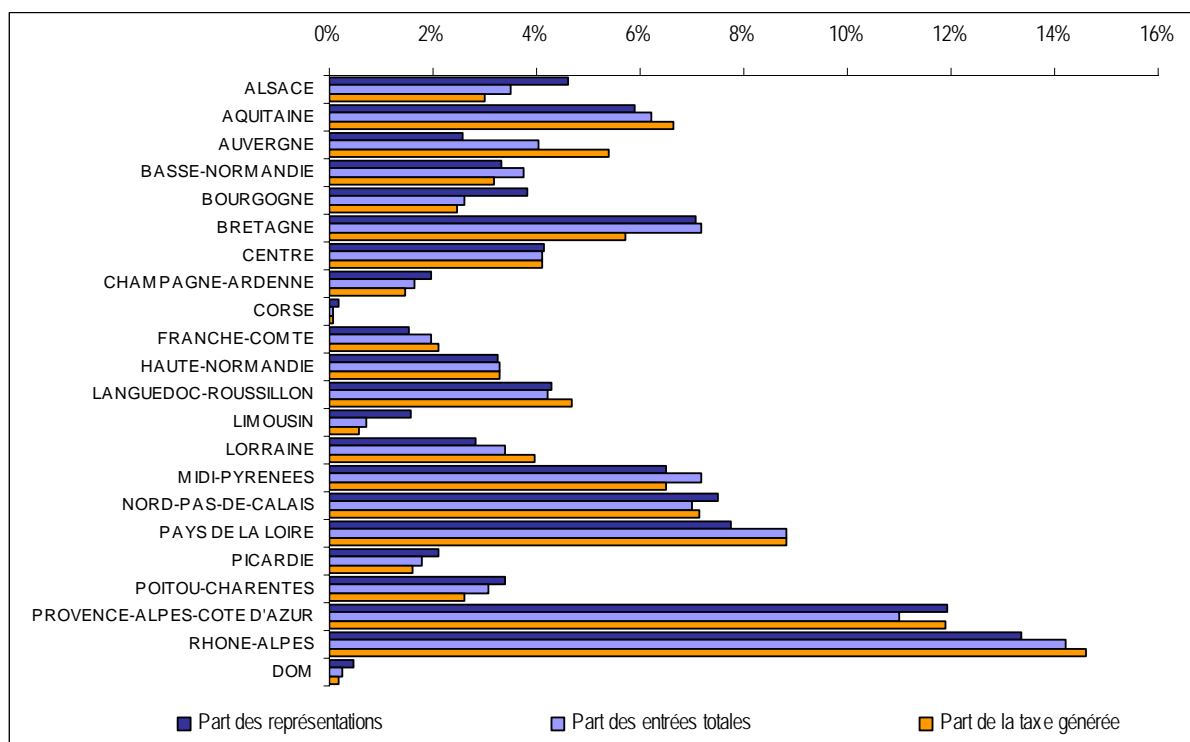
% (vertical) Ile-de-France / autres départements en % hors Paris	Nombre de représentations	Nombre d'entrées			Montant de la	
		Total	payantes	gratuites	taxe collectée	base déclarée
Paris : en % du total France	38%	29%	29%	28%	31%	31%
Autres départ. : en % du total France	62%	71%	71%	72%	69%	69%

Du côté des autres régions françaises, **Rhône-Alpes au premier chef et Provence-Alpes Côte d'Azur pèsent pour plus de 11% chacune** du nombre de représentations, d'entrées totales comme de taxe collectée sur la billetterie émise du total des autres régions françaises. Un deuxième groupe est constitué des **régions Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées qui concentrent chacune de 6 à 10%** de la diffusion et de la billetterie mesurées. **Bretagne et Aquitaine**, autour de 6% pour chacune des variables, les suivent. **Les régions les moins représentées sont la Franche-Comté, la Picardie, le Limousin, les DOM et la Corse.**

Les principaux chiffres de la taxe 2005 - Ensemble des représentations déclarées - Répartition par région  
Période du 1 janvier au 31 décembre 2005 (déclarations au 30 avril 2006)

Champ géographique (lieu de représentation) : FRANCE ENTIERE

Représentations payantes dont les entrées sont renseignées - Ensemble des déclarants



Au rang des départements pesant pour plus de 3% dans la taxe totale collectée (pour les représentations payantes dont les entrées sont renseignées) : le Rhône (6,6% de la taxe, 5,7% de la fréquentation totale et 3,5% du nombre de représentations) ; le Nord (respectivement 5,8%, 5,5% et 4,9%) ; la Seine-Saint-Denis (5,6%, 3,2% et 2%) ; les Bouches-du-Rhône (4,6%, 4,6% et 3,9%) ; le Puy-de-Dôme (4,4%, 3,1% et 1,2%), la Haute-Garonne (4,2%, 4,6% et 3,5%) ; les Alpes-Maritimes (4,1%, 3,1% et 1,9%) ; la Gironde (3,7%, 3,2% et 2,7%) et la Loire-Atlantique (3,6%, 3,8% et 2,8%). Les départements du Bas-Rhin, de l'Isère et du Vaucluse qui représentent chacun 3% ou plus du nombre total de représentations concentrent une part de taxe collectée et une fréquentation plus faible.

Les chiffres de la taxe



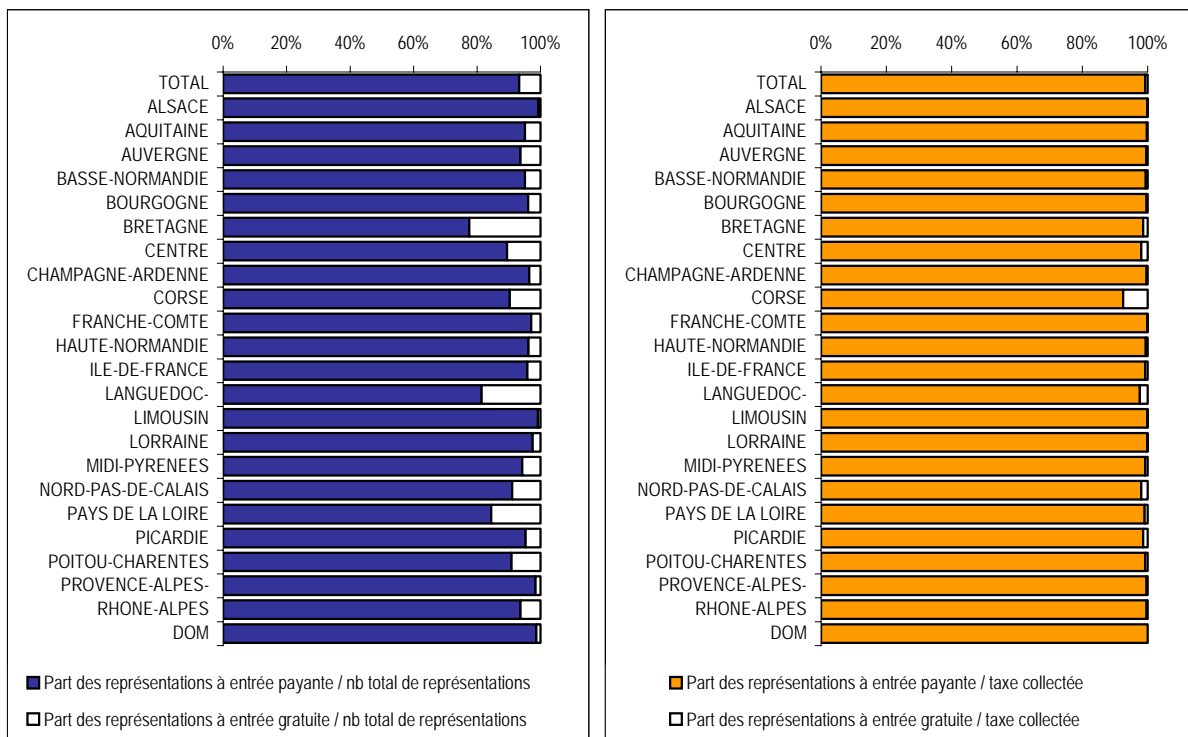
Complément d'information concernant les représentations à entrée gratuite

**La part des représentations gratuites dans le total de la taxe collectée qui représente en moyenne 1% pour l'ensemble des représentations déclarées est nettement supérieure dans le cadre des représentations ayant eu lieu en Corse (environ 7%), et supérieure en régions Languedoc-Roussillon, Centre, Nord-Pas-de-Calais et Bretagne (environ 2%).** Comme mentionné précédemment, cela peut refléter à la fois la part supérieure des spectacles de ce genre à entrée gratuite et/ou le meilleur niveau de déclarations des spectacles gratuits dans ces régions.

Les principaux chiffres de la taxe 2005 - Ensemble des représentations déclarées - Répartition par région  
Période du 1 janvier au 31 décembre 2005 (déclarations au 30 avril 2006)

Champ géographique (lieu de représentation) : FRANCE ENTIERE

Ensemble des représentations - Ensemble des déclarants



Pour plus de détail concernant les déclarations par région administrative du lieu de représentation, merci de consulter le site Internet du CNV : <http://www.cnv.fr/nav:ressources> dans la rubrique « Les chiffres de la taxe ».

## Représentations et fréquentation par type de structure du déclarant

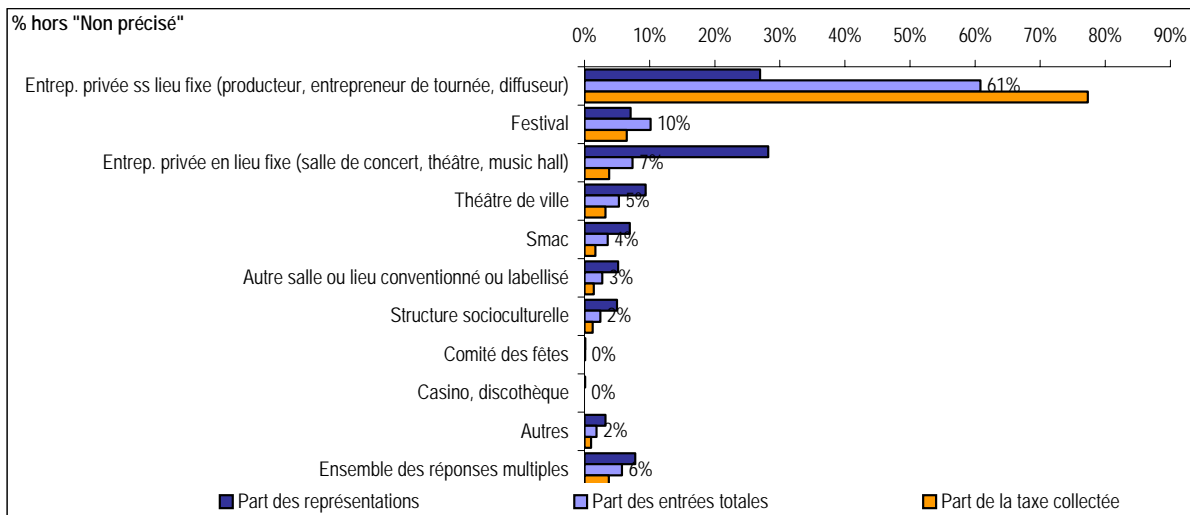
Les poids présentés ici ne couvrent que les déclarations pour lesquelles un type de structure<sup>3</sup> a été indiqué par le déclarant, soit 85% des déclarations des représentations à entrée payante avec mention de la fréquentation. Il apparaît que le **poids important des entreprises privées sans lieu fixe (producteurs, entrepreneurs de tournées, diffuseurs) en termes de nombre de représentations est particulièrement accentué en termes de nombre d'entrées totales déclarées et plus encore en termes de billetterie hors taxe.**

Les principaux chiffres de la taxe 2005 - Représentations déclarées par type de structure  
 Période du 1 janvier au 31 décembre 2005 (déclarations au 30 avril 2006)  
 Champ géographique (lieu de représentation) : FRANCE ENTIERE

Représentations payantes dont les entrées sont renseignées - Ensemble des déclarants

Rappel du nombre de déclarants 1 891

En nombre et en euros	Nombre de représentations	Nombre d'entrées déclarées			Montant de la	
		Total	payantes	gratuites	taxe collectée	base déclarée
<b>Total des déclarations</b>	<b>25 420</b>	<b>13 962 294</b>	<b>12 704 716</b>	<b>1 257 578</b>	<b>11 665 347</b>	<b>333 295 639</b>
Entrep. privée ss lieu fixe (producteur, entrepreneur de tournée, diffuseur)	5 812	7 593 902	7 145 751	448 151	8 308 483	237 385 225
Festival	1 525	1 263 425	1 078 385	185 040	699 760	19 993 138
Entrep. privée en lieu fixe (salle de concert, théâtre, music hall)	6 085	919 040	796 961	122 079	404 725	11 563 562
Théâtre de ville	2 020	656 698	581 921	74 777	348 210	9 948 849
Smac	1 500	445 983	386 391	59 592	180 627	5 160 781
Autre salle ou lieu conventionné ou labellisé	1 111	340 693	303 673	37 020	152 168	4 347 645
Structure socioculturelle	1 072	303 992	268 337	35 655	135 355	3 867 279
Comité des fêtes	30	10 011	8 763	1 248	3 988	113 929
Casino, discothèque	15	7 552	7 030	522	4 795	136 990
Autres	698	228 274	198 339	29 935	107 081	3 059 446
Ensemble des réponses multiples	1 682	716 801	629 095	87 706	401 810	11 480 277
Non précisé	3 870	1 475 923	1 300 070	175 853	918 348	26 238 517



<sup>3</sup> Rappelons que le classement par type de structure s'appuie sur les déclarations : chaque déclarant coche une des cases du formulaire correspondant aux catégories (et dans quelques cas plusieurs cases) et il n'a pas été opéré, à ce stade, de vérifications concernant l'appartenance réelle à une catégorie lorsque celle-ci correspond à un label. On précisera en outre que la question porte sur le type de structure à laquelle appartient le déclarant et non pas le contexte dans lequel a lieu la représentation : cela mérite d'être souligné notamment pour la catégorie « Festival » qui de ce fait ne représente aucunement l'ensemble des représentations ayant eu lieu dans le cadre d'un festival.

Les entreprises privées en lieu fixe (salles de concert, théâtres, music-hall), qui représentent près de 30% du nombre de représentations, concentrent une part des entrées totales et de billetterie totale proche de celles des festivals, théâtres de ville, Smac, Autres salles ou lieux conventionnés ou labellisés et des structures socioculturelles.

**Les principaux chiffres de la taxe 2005 - Représentations déclarées par type de structure**

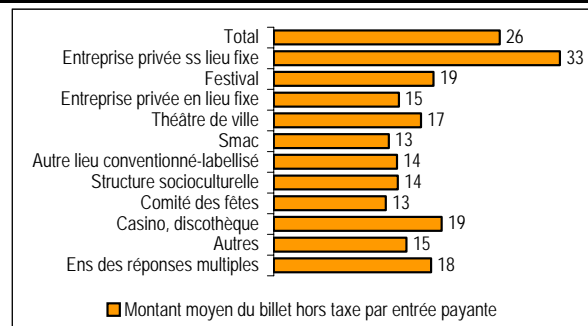
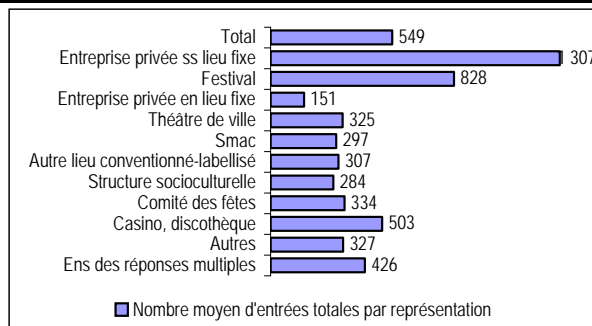
Période du 1 janvier au 31 décembre 2005 (déclarations au 30 avril 2006)

Champ géographique (lieu de représentation) : **FRANCE ENTIERE**

**Représentations payantes dont les entrées sont renseignées - Ensemble des déclarants**

Rappel du nombre de déclarants 1 891

En nombre et en euros	Nombre de représentations	Nb moyen d'entrée par représentation			Montant moy. / entrée pay.	
		Total	payantes	gratuites	taxe collectée	base déclarée
<b>Total des déclarations</b>	1	549	500	49	0,9	26
Entrep. privée ss lieu fixe (producteur, entrepreneur de tournée, diffuseur)	1	1 307	1 229	77	1,2	33
Festival	1	828	707	121	0,6	19
Entrep. privée en lieu fixe (salle de concert, théâtre, music hall)	1	151	131	20	0,5	15
Théâtre de ville	1	325	288	37	0,6	17
Smac	1	297	258	40	0,5	13
Autre salle ou lieu conventionné ou labellisé	1	307	273	33	0,5	14
Structure socioculturelle	1	284	250	33	0,5	14
Comité des fêtes	1	334	292	42	0,5	13
Casino, discothèque	1	503	469	35	0,7	19
Autres	1	327	284	43	0,5	15
Ensemble des réponses multiples	1	426	374	52	0,6	18
Non précisé	1	381	336	45	0,7	20



**Le nombre moyen d'entrées totales par type de structure dépasse 600** (soit une moyenne supérieure à la moyenne générale) **pour la catégorie Festival** et même 1 200 **pour la catégorie Entreprise privée sans lieu fixe (producteur, entrepreneur de tournées, diffuseur)**... Cette dernière catégorie se distingue aussi par un **montant moyen des billets nettement supérieur** (de l'ordre de 33 euros hors taxe). Le montant moyen de l'entrée payante est **inférieur à 15 euros pour les catégories Smac, Comité des fêtes, Structure socioculturelle et Autre salle ou lieu conventionné ou labellisé.**

## Représentations et fréquentation déclarées par statut du déclarant

Les poids présentés ici ne couvrent que les déclarations pour lesquelles un statut « classable » dans l'une des catégories hors « Autres » a été indiqué par le déclarant soit 90% des déclarations des représentations à entrée payante avec mention de la fréquentation. L'ensemble des statuts déclarés a été regroupé en trois grandes catégories. **Les entreprises privées et les associations représentent un poids comparable du nombre total de représentations mais, tant en termes d'entrées totales qu'en termes de billetterie totale émise, la prédominance des entreprises privées est particulièrement forte.**

Les principaux chiffres de la taxe 2005 - Représentations déclarées par statut du déclarant

Période du 1 janvier au 31 décembre 2005 (déclarations au 30 avril 2006)

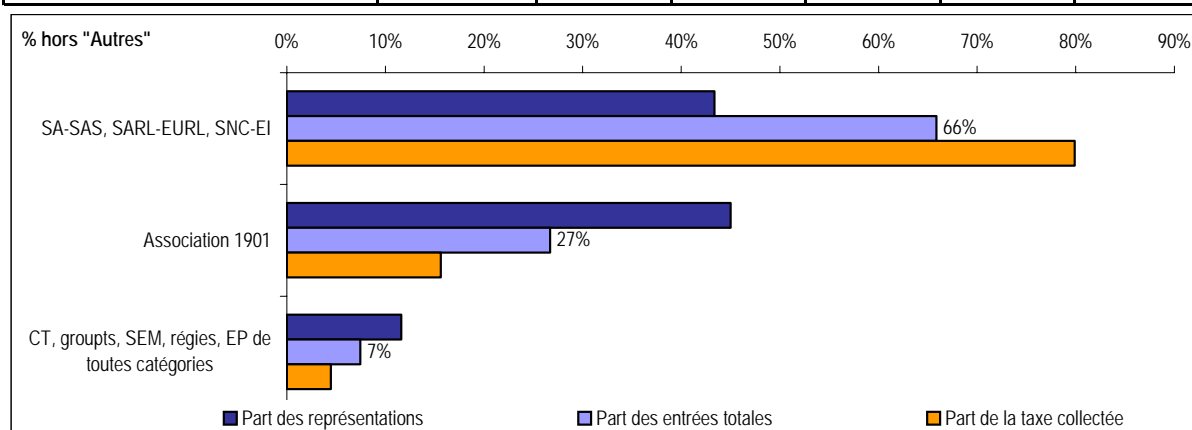
Champ géographique (lieu de représentation) : FRANCE ENTIERE

Représentations payantes dont les entrées sont renseignées - Ensemble des déclarants

Rappel du nombre de déclarants

1 891

En nombre et en euros	Nombre de représentations	Nombre d'entrées déclarées			Montant de la	
		Total	payantes	gratuites	taxe collectée	base déclarée
<b>Total des déclarations</b>	25 420	13 962 294	12 704 716	1 257 578	11 665 347	333 295 639
SA - SAS	3 236	3 958 479	3 697 613	260 866	4 696 210	134 177 435
SARL - EURL	6 534	4 464 210	4 174 701	289 509	4 037 014	115 343 244
SNC - EI en nom propre	204	140 820	126 326	14 494	130 814	3 737 557
Association 1901	10 349	3 471 151	3 028 518	442 633	1 732 675	49 504 987
Collectivité territoriale / groupement de CT	346	143 527	126 682	16 845	79 324	2 266 399
SEM	268	115 099	102 381	12 718	63 236	1 806 755
Toutes catégories de régies	536	249 996	223 690	26 306	150 751	4 307 183
Toutes cat. d'établissements publics (dt EPCC)	1 522	460 218	396 380	63 838	204 492	5 842 637
Autres	2 425	958 794	828 425	130 369	570 831	16 309 443
SA-SAS, SARL-EURL, SNC-EI	9 974	8 563 509	7 998 640	564 869	8 864 038	253 258 236
Association 1901	10 349	3 471 151	3 028 518	442 633	1 732 675	49 504 987
CT, groups, SEM, régies, EP de ttes cat.	2 672	968 840	849 133	119 707	497 804	14 222 973
Autres	2 425	958 794	828 425	130 369	570 831	16 309 443



**Le nombre moyen d'entrées totales par type de structure dépasse 850** (soit une moyenne très supérieure à la moyenne générale) **pour les entreprises privées** tandis que la fréquentation moyenne des représentations dont la billetterie est déclarée par les **associations** et celle des **collectivités publiques** sont **comparables : autour de 350**. Le **montant moyen hors taxe des billets** des représentations à entrée payante est aussi **nettement supérieur pour les entreprises à statut commercial** (de l'ordre de 32 euros), le montant moyen étant de 16-17 euros pour les deux autres grandes catégories.

Les principaux chiffres de la taxe 2005 - Représentations déclarées par statut du déclarant

Période du 1 janvier au 31 décembre 2005 (déclarations au 30 avril 2006)

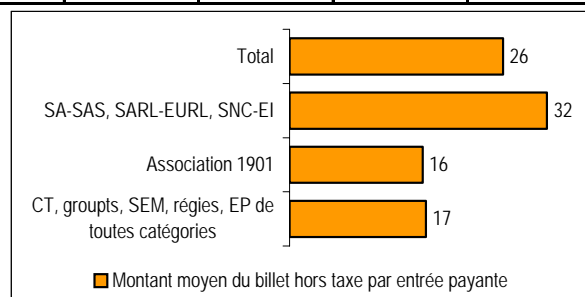
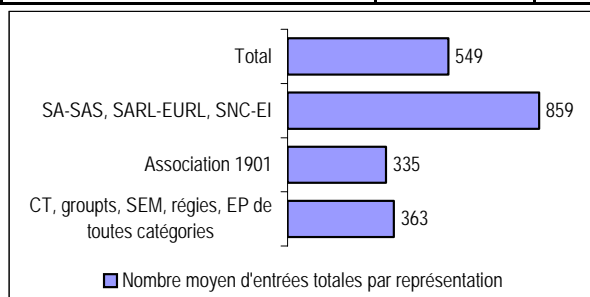
Champ géographique (lieu de représentation) : FRANCE ENTIERE

Représentations payantes dont les entrées sont renseignées - Ensemble des déclarants

Rappel du nombre de déclarants

1 891

En nombre et en euros	Nombre de représentations	Nb moyen d'entrée par représentation			Montant moy. / entrée pay.	
		Total	payantes	gratuites	taxe collectée	base déclarée
<b>Total des déclarations</b>	1	549	500	49	0,9	26
SA - SAS	1	1 223	1 143	81	1,3	36
SARL - EURL	1	683	639	44	1,0	28
SNC - EI en nom propre	1	690	619	71	1,0	30
Association 1901	1	335	293	43	0,6	16
Collectivité territoriale / groupement de CT	1	415	366	49	0,6	18
SEM	1	429	382	47	0,6	18
Toutes catégories de régies	1	466	417	49	0,7	19
Toutes cat. d'établissements publics (dt EPCC)	1	302	260	42	0,5	15
Autres	1	395	342	54	0,7	20
<b>SA-SAS, SARL-EURL, SNC-EI</b>	1	859	802	57	1,1	32
Association 1901	1	335	293	43	0,6	16
CT, groupements, SEM, régies, EP de toutes cat.	1	363	318	45	0,6	17
Autres	1	395	342	54	0,7	20





**Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz**  
9 boulevard des Batignolles 75008 Paris  
Téléphone : 01 56 69 11 30 – Télécopie : 01 53 75 45 61  
info@cnv.fr – www.cnv.fr